

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Jeudi 14 décembre 2023

L'an deux mille Vingt et Trois le quatorze décembre à 18 heures 00

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Victor DEBIL-CAUX est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Léa BOUTTE (suppléante Martial DUFLLOT), Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Dominique MORET, Monette-Simone VASSEUR, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Cyr SAUNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, Laurent LEFEVRE, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Alain ROUSSELLE, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN (départ au dossier n°19), Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY (après les motions), Samuel PAYEN, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Grégory NARZIS (après les motions), Leila DAGDAD

Excusés :

Antoine SALITOT, Dominique DEVILLERS, Gregory PALANDRE, Hubert PROOT Jean-Jacques DEGOUY, Joëlle CARBONNIER, Martine MAILLET, Christian DEMAY, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Peggy CALLENS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Josée MARINHO, Alexis LE COUTEULX

Pouvoirs :

Patrice HAEZEBROUCK représenté par Gérard HEDIN
Laurent DELMAS représenté par Christophe TABARY
Mohrad LAGHRARI représenté par Catherine THIEBLIN
Jean-Charles PAILLART représenté par Aymeric BOURLEAU
Cédric MARTIN représenté par Ali SAHNOUN
Jean-Marie DURIEZ représenté par Jean-Louis VANDEBURIE
Patricia HIBERTY représentée par Jacques DORIDAM
Claire MARAIS-BEUIL représentée par David MAGNIER
Armelle LE GALL représentée par Johnny CARMINATI
Isabelle SOULA représentée par Lionel CHISS
Valérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIER
Bruno GRUEL représenté par Dominique DUPILLE
Philippe VIBERT représenté par Guylaine CAPGRAS
Mamadou LY représenté par Caroline CAYEUX
Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS
Vanessa FOULON représenté par Charles LOCQUET
Grégory NARZIS représenté par Thierry AURY (pour les motions)
Marie Manuelle JACQUES représentée par Dominique MORET
Hatice KILINC SIGINIR représentée par Farida TIMERMAN
Jean-Marie SIRAUT représenté par Jean-François DUFOUR
Roxane LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE
Corinne FOURCIN représentée par Victor DEBIL-CAUX (à partir du dossier n°19)

Date de la convocation : le 8 décembre 2023 - Date d'affichage : le 28 décembre 2023

Motion concernant le Projet Régional de Santé pour la région des Hauts de France

Motion - Charges locatives : ce que l'agglomération a augmenté, l'agglomération peut le baisser

63 présents et 84 votants

Nombre de présents :

65 du dossier n°1 au dossier n°19

64 à partir du dossier n°20

Nombre de votants :

85

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le jeudi 15 décembre 2022 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Motion concernant le Projet Régional de Santé pour la région des Hauts de France

Les membres du conseil communautaire votent à l'unanimité contre la motion du projet régional de santé (PRS) pour la région des Hauts de France.

Motion - Charges locatives : ce que l'agglomération a augmenté, l'agglomération peut le baisser

Les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité la motion « Charges locatives : ce que l'agglomération a augmenté, l'agglomération peut le baisser ».

1 - Concession du service public de l'eau potable

les membres du conseil communautaire approuvent à la majorité le choix de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE comme concessionnaire pour la gestion du service de distribution d'eau potable pour une durée de 15 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1er février 2024 ;

les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le contrat de concession de service public avec la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE et toutes pièces afférentes à cette affaire.

2 - Environnement – Eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022.

3 - Environnement – Eau potable – Rapports délégués 2022 sur le service public d'eau potable

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports délégués 2022 sur le service public d'eau potable

4 - Environnement – eau potable - élaboration d'un projet agroenvironnemental et climatique et son plan de financement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'élaboration du projet agroenvironnemental et climatique sur les BAC des captages de Bresles et Litz et des sources de Friancourt ; afin de pouvoir proposer des mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) aux exploitants présents sur les territoires concernés. Concrètement, les exploitants s'engagent, pour une durée de 5 ans, à respecter un cahier des charges défini en partie par la collectivité. En contrepartie, l'exploitant perçoit une aide financière en fonction des surfaces engagées dans le contrat.

5 - Environnement – eau potable - travaux d'interconnexion de Francastel avec le forage de Regnonval (Crèvecœur-le-Grand)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le lancement des travaux d'interconnexion de Francastel avec le forage de Regnonval (Crèvecœur-le-Grand), afin de permettre l'abandon de la ressource.

6 - Environnement – Assainissement – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

7 - Environnement – Assainissement – Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

8 - Environnement – Assainissement – Rapports délégataires 2022 – Service public d'assainissement collectif

Les membres du conseil communautaire ont pris acte des rapports des délégataires 2022 du Service public d'assainissement collectif

9 - Environnement – Assainissement – Tarifs surtaxe assainissement 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité des suffrages exprimés de fixer les tarifs de surtaxe assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

- d'appliquer une augmentation sur la surtaxe sur la ville de Beauvais de 3,6800 € HT par an sur la part fixe et de 0,1966 HT/m³ sur la part variable, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;
- d'appliquer une augmentation sur la surtaxe des communes relevant du contrat CAB 26 avec traitement sur la station d'épuration de Beauvais de 0,1131 € HT/m³ et de créer une part fixe de 2 € HT/an pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;
- d'appliquer une augmentation sur la surtaxe des communes relevant du contrat CAB 26 avec traitement propre de 0,00333 € HT/m³ et de créer une part fixe de 2 € HT/an, pour compenser les effets de l'indexation des tarifs du délégataire du contrat et conserver un prix harmonisé sur 27 communes ;
- de ne pas faire évoluer les surtaxes des communes de Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Laversines et Hermes en 2024, en attendant d'atteindre la valeur cible.

10 - Environnement – Assainissement – Accueil matières de vidange – Tarifs 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de ne pas modifier le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange et de fixer, avec effet au 1^{er} janvier 2024, le tarif de dépotage et de traitement des matières de vidange à 15,75 € HT par tonne.

11 - Environnement – Assainissement – Contrôles assainissement collectif – Tarifs 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024, un tarif du contrôle dans le cadre des ventes de biens immobiliers, comme suit :

	Montant (HT)	Montant (TTC)
Contrôle vente et réalisation du certificat de conformité	153 euros	168 euros
Demande de duplicata du certificat de conformité (mail, courrier...)	15,30 euros	16,83 euros

12 - Environnement – Assainissement – Participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC) - Tarifs 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à les tarifs de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) , à compter du 1^{er} janvier 2024, prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

13 - Environnement – Assainissement – Tarifs branchements 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit et avec effet au 1^{er} janvier 2024 les tarifs de branchement :

	Tarifs (TTC)
Branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur	1 475 €
Branchement au réseau eaux usées réalisé isolément	1 797 €
Branchement au réseau d'eaux pluviales, branchement supplémentaire au réseau d'eaux usées ou modifications de branchement pour des raisons de convenance personnelle facturés au coût réel des travaux.	Coût réel des travaux

14 - Environnement – Assainissement – Tarifs prestations en régie 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer, comme suit, le nouveau barème horaire des prestations réalisées en régie pour le compte de tiers :

	Tarifs (H.T.)
Hydrocureur :	132,81 €
Fourgonnette :	28,95 €
Personnel d'encadrement :	29,32 €
Agent d'exécution :	25,35 €

Ce nouveau barème, auquel viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 20 %, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024.

15 - Environnement - Assainissement - Modification du règlement du service public d'assainissement non collectif

Les membre du conseil communautaire acceptent à l'unanimité les modifications du règlement du service public d'assainissement non collectif comme suit :

Article 16 : Règles générales

Il est ajouté « modifié » après « l'arrêté du 21 juillet 2015 »

Article 17 : Règles particulières

Il est ainsi rédigé :

17.1 Dépôt du dossier

Un contrôle de conception et d'implantation sera réalisé dans les conditions énoncées dans l'article 10.2

L'étude de sols devra comporter un volet étude hydrogéologique, ainsi que :

- Les informations pertinentes relatives à la ou les masses d'eau souterraines et aux entités hydrogéologiques réceptrices des eaux usées traitées infiltrées ;
- La détermination du niveau de la ou les nappes souterraines ;
- L'inventaire exhaustif des points d'eau déclarés.

Le pétitionnaire devra en outre déposer son dossier sur le site du service de l'eau : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-du-registre-des-systemes-d-assainissement>

Si le dossier est favorable, le SPANC délivrera une attestation de conformité en collaboration avec les services de l'eau de la Préfecture.

17.2 Réception des travaux

Le SPANC vérifiera que le propriétaire s'est bien conformé à ses obligations sur la qualité des travaux :

- Essais de réception (compactage, étanchéité, passage caméra, ...). Ils peuvent être réalisés par l'entreprise sous contrôle du maître d'œuvre. Les résultats sont mis à disposition du SPANC.
- Réception des travaux avant leur mise en service. Le procès-verbal est mis à la disposition du SPANC.

Article 18 : Autosurveillance et communication des informations

Il est ajouté au sein du premier paragraphe : « le maître d'ouvrage devra mettre en place un cahier de vie, il fixe le programme d'exploitation des ouvrages sur 10 ans. Celui-ci sera tenu à jour et mis à disposition du SPANC. »

16 - Environnement – Assainissement – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) réévaluation des redevances et des frais de gestion – Tarifs 2024

Les membres du conseil communautaire acceptent à de fixer les nouveaux tarifs du service public d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé en € HT	Montant proposé en € TTC
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	100,13	110,14
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	100,13	110,14
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d'une vente	117,80	129,58
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	106,03	116,63
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5% du montant de la facture d'entretien	

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10 %, s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024.

17 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'année 2022.

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de collecte des déchets ménagers et assimilés de l'année 2022.

18 - Validation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), Ce 1^{er} programme durera 6 ans (2024-2029) et comprendra 25 actions réparties en 5 grands thèmes :

- **éco-exemplarité et déchets des entreprises** : donner l'exemple et être cohérent entre ce qui est demandé aux administrés et ce qui est fait par les établissements publics et les entreprises ;
- **sensibilisation** : informer sur la gestion des déchets et ses impacts, partager des nouvelles manières de consommer, créer des dynamiques entre les acteurs ;
- **gaspillage alimentaire et biodéchets** : réduire les quantités de biodéchets jetés, composter les biodéchets produits ;
- **consommation responsable** : donner aux habitants les moyens de consommer mieux et autrement ;
- **augmentation de la durée de vie des produits** : favoriser la seconde main, la réparation.

19 - Prévention Déchets – Gratuité et modalités d'obtention des composteurs

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de doter gratuitement les foyers du territoire à raison d'un composteur en plastique de 400 litres ;

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de doter gratuitement les jardins familiaux à raison d'un composteur en plastique de 600 ou 800 litres par parcelle ;

-Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** d'annuler la vente d'un premier et d'un second composteur pour les ménages et les jardins familiaux.

20 - Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable 2022 - 2023

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable des années 2022 – 2023.

21 - Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2022.

22 - Reconduction pour l'année 2024 du plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** de reconduire pour l'année 2024 le plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

23 - Budget principal - neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'année 2024

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la neutralisation à hauteur de 75% des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées pour 2024 et dans la limite de 1,6 millions euros.

24 - Budget annexe assainissement - régularisation des opérations pour compte de tiers

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la régularisation des opérations, du budget annexe assainissement, pour compte de tiers, d'un montant de 6 197,77 €.

25 - Finances - régularisations inventaire sur titres de participations

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** les régularisations inventaire sur titres de participations comme suit :

1/ BUDGET PRINCIPAL

correction du bilan par opérations d'ordre non budgétaire, comme :

-sortie de l'actif des actions SAO et ADTO : débit compte 1068 pour 50 €+14570,55€=14.620,55€ / crédit compte 261 inventaire 90001202578532 pour 14.570,55€ / crédit compte 271 inventaire CCRB523 pour 50€ ;

-entrée dans l'actif des actions SAO-ADTO : débit compte 261 et crédit compte 1068 pour 15.900€ ;

-constatation de la plus-value d'échange : débit compte 1068 et crédit compte 192 pour 1.279,45 €.

2/ BUDGET EAU POTABLE

réalisation des opérations comptables suivantes sur l'exercice 2024 :

-sortie de l'actif des actions ADTO par opération d'ordre : mandat compte 675 pour 50 €+50 €=100 € / titre compte 271 inventaire 2672011-271-1 pour 50€ / titre compte 271 inventaire 3872011-01 pour 50 € ;

-entrée dans l'actif des actions SAO-ADTO par opération réelle : débit compte 261 et crédit compte 775 pour 1.800 €.

26 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) – versement solde 2023

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité de verser à chaque commune le solde de la DSC 2023 résultant de l'application des critères suivants :

- 20% de l'enveloppe, en fonction du potentiel financier par habitant (rapport entre le potentiel financier par habitant moyen des communes de la CAB et le potentiel financier par habitant moyen de la commune multiplié par la population DGF),
- 20% de l'enveloppe, en fonction du revenu par habitant (rapport entre les revenus par habitant moyens des communes de la CAB et les revenus par habitant moyens de la commune multiplié par la population INSEE),
- 10% de l'enveloppe, en fonction de la superficie de la commune,
- 10% de l'enveloppe, en fonction de la longueur de voirie dans le domaine communal,
- 20% de l'enveloppe, selon une part fixe forfaitaire,
- 20% de l'enveloppe, en fonction des pertes de dotation nationale de péréquation (DNP) :
 - o constatées entre l'année N et l'année 2010 pour les communes historiques de la CAB,
 - o constatées entre l'année N et l'année 2017 pour les communes de l'ancienne Communauté des Communes Rurales du Beauvaisis,
 - o constatées entre l'année N et l'année 2018 pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes Oise Picarde.

27 - Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Les membres du conseil communautaire ont débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2024.

28 - Règlement budgétaire et financier (RBF) - passage au M57

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité le règlement budgétaire et financier (RBF), applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

29 - Décision modificative n°1 -2023 - budget annexe assainissement et budget annexe eau potable

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative n°1 des budgets annexes assainissement et eau arrêtées comme suit :

budgets annexes assainissement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	675 000,00 €	- €
Total :	675 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	- €

budget annexe eau potable :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	135 000,00 €	135 000,00 €
Total :	135 000,00 €	135 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	135 000,00 €	135 000,00 €
Total :	135 000,00 €	135 000,00 €

30 - Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de donner à madame Isabelle AUGAIT, comptable au SGC de Beauvais, une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre de mesures d'exécution forcée, à savoir la saisie administrative à tiers détenteur (SATD) et les procédures civiles d'exécution ;

31 - Autorisation donnée à Madame la Présidente de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2024 avant l'adoption du budget primitif

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2024 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023

32 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « assainissement »

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** le versement d'avances de trésorerie infra-annuelle du budget principal vers le budget annexe « assainissement » ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente à mobiliser, au fur et à mesure des besoins, des avances de trésorerie, dans la limite d'un plafond maximum annuel de 2 millions d'euros, et à les rembourser au plus tard le 31 décembre de l'année de leur versement ;

33 - Protocole d'accord – litige avec la société Berezecki - redevance d'assainissement

les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le protocole d'accord sur le litige avec la société Berezecki de la redevance d'assainissement, dont les engagements sont les suivants :

- La société Berezecki se désiste de l'instance enrôlée devant le tribunal judiciaire de BEAUVAIS et d'action en restitution du montant de sa créance à hauteur de 152.819, 48 € à l'encontre de communauté d'agglomération du Beauvaisis et renonce à toute action, à l'égard de communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour les faits de 2015 à 2019.

- La société Berezecki prend à sa charge la pose d'un nouveau compteur des eaux sanitaires des bureaux et de son raccordement.

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis renonce au règlement par la société BEREZECKI des montants restant dus facturés (et à facturer) par la SEAO pour le compte de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, à compter de la facture du 23 mars 2020 et ce jusqu'à la pose du compteur des eaux sanitaires effective réalisée par la SEAO au siège de la société BEREZECKI, soit un montant de 106 259,93 € (hors pénalités de retard), correspondant donc aux sommes non réglées par la société BEREZECKI pour les années 2020 à 2023.

34 - Amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le projet consiste en une revalorisation du montant moyen mensuel de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), part fixe du RIFSEEP, construite comme suit :

- ⇒ une revalorisation du montant moyen mensuel de toutes les IFSE des agents de catégorie C de 70 € brut par mois
- ⇒ une revalorisation du montant moyen mensuel de toutes les IFSE des agents de catégorie B et A de 50 € brut par mois (hormis pour les cadres d'emplois d'ingénieurs en chef et administrateurs)
- ⇒ par ailleurs il est proposé de réduire d'un tiers les écarts de rémunération entre filières afin de rééquilibrer les rémunérations entre les femmes et les hommes

35 - Tableau des effectifs – Ajustement

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires, il convient de supprimer des emplois vacants, suite aux créations/transformations intervenues au cours de l'année 2023. Lors de ses différentes séances, le conseil a été amené à créer des postes pour ajuster le tableau des emplois. Ces créations étaient liées :

- à la modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents partis pour divers motifs (retraites, disponibilités, mutations, mobilités, détachements...);
- au déroulement de carrière des agents de la CAB (avancements de grade, concours);

36 - Évolution des modalités d'attribution des titres restaurants

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de faire évoluer les modalités d'attribution des titres restaurants, en amendement l'article 3-3 du règlement d'attribution des titres restaurants, en le remplaçant par :

« Un titre-restaurant ne pourra être attribué que pour chaque jour de travail où l'agent aura totalisé au moins 5 heures de travail effectif encadrant une pause repas respectant les conditions sus énoncées. »

Toutes les autres dispositions du règlement des titres restaurants restent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraire au présent amendement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

37 - Action sociale - convention avec le comité d'œuvre sociale (COS)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec le COS pour la période 2024-2026 et, ainsi, de reconduire la participation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur de 0,8% de la masse salariale de l'année précédente, pour l'ensemble des agents communautaires ; ce taux pourra faire l'objet d'une révision annuelle ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'accorder une subvention exceptionnelle au COS au titre de l'année 2023, afin d'offrir des cartes-cadeaux aux agents à l'occasion de la fin de l'année 2023,

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de maintenir, pour tous les agents, les prestations assurées par la direction des ressources humaines, telles que mentionnées dans la circulaire interministérielle du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, ainsi que la participation au berceau au sein de la crèche « Bisous d'Esquimaux ».

38 - Avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de Ville - Opération de revitalisation du territoire de Beauvais

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** l'avenant de projet à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de Ville - Opération de revitalisation du territoire de Beauvais.

39 - Signature d'une convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales de l'Oise

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention territoriale globale pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;qui vise à définir un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de favoriser la transversalité autour d'un projet de développement social territorial global et durable.

La démarche partenariale constitue un axe privilégié des collectivités locales signataires comme de la Caf de l'Oise pour favoriser la mise en œuvre des projets.

40 - Signature avec la caisse d'allocations familiales de l'Oise, d'une convention d'objectifs et de financement "Relais Petite Enfance (RPE) - missions renforcées et d'un avenant bonus territoire

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention d'objectifs et de financement prestation de service « relai petite enfance » ; qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « prestation de service du relais petite enfance (RPE) » pour l'équipement, le service au titre de son activité et le financement des missions renforcées du relais petite enfance de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'avenant prestation de service « relais petite enfance – bonus territoire CTG » ; afin d'intégrer à la convention initiale citée ci-dessus les articles suivants :

- 1.1 les objectifs poursuivis par le bonus territoire convention territoriale globale (CTG) ;
- 1.2 l'éligibilité au bonus territoire CTG ;
- 1.3 les modalités de calcul du bonus territoire CTG ;
- et, 1.4 le versement du bonus territoire CTG.
- Cet avenant prend effet du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

41 - Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - Bisous d'Esquimaux, CCMO EVEIL

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le contrat territorial réservataire employeur, pour la structure d'accueil « Bisous d'Esquimaux » avec la CAF.

42 - Désignation de représentants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au sein d'organismes d'extérieurs

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de désigner monsieur SCOMBART, délégué communautaire de Goncourt, représentant titulaire de la CAB au sein du SIVT, et monsieur CARMINATI, délégué communautaire d'Auneuil, représentant suppléant, en remplacement de l'ancien maire de Goincourt et de l'ancien maire d'Auneuil.

43 - Fonds de concours exceptionnel - Construction et réhabilitation de commerces de proximité et gîtes à La Neuville en Hez

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de verser un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 250 000 € à la commune de La Neuville en Hez pour la Construction et réhabilitation de commerces de proximité et gîtes .

44 - Lancement d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'approuver le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU de Beauvais;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de valider les modalités de la concertation comme suit :

- mise à disposition du dossier et d'un registre pour recevoir les observations du public à l'agglomération du Beauvaisis durant un mois aux heures d'ouverture au public ;
- au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, information du public par voie d'affichage à la mairie et publication d'un avis dans un journal local (édition de l'Oise).

45 - Approbation de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Beauvais

46 - Engagement de la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tillé

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'engager la procédure de modification n°1 du PLU de Tillé.

47 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bonlier

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bonlier.

48 - Approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Le Fay Saint-Quentin

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de le Fay Saint-Quentin.

49 - Approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Savignies

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Savignie.

50 - Rétrocession à la ville de Beauvais des parcelles cadastrées section U n°171, 184, 187 et 203 du site du Moulin de la Fos

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la rétrocession des parcelles cadastrées section U n°171 pour 32 680m², U n°184 pour 37 980m², U n°187 pour 575m² et U n°203 pour 6 875m².

51 - Convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit / Comuto SA au titre de l'année 2024

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs, comprise entre 1.50 € et 3 €, par la société Comuto SA ;

- les trajets doivent avoir pour origine ou destination l'une des 53 communes du ressort territorial et être inscrits dans le Registre de Preuve de Covoiturage (classe B ou C), à l'exception des trajets en partance de l'Hôtel de Ville de Beauvais et à destination du Campus Unilasalle,
- la gratuité pour le passager,
- le financement de 6 trajets maximum pour le conducteur par jour (*équivalent à 2 voyages avec 3 passagers à bord par jour*).

52 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau Corolis - Du 1er janvier au 31 août 2022

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport du d'activité pour l'année 2022 (du 1^{er} janvier au 31 août 2022) fourni par la société Transdev Beauvaisis Mobilités pour l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération du Beauvaisis.

53 - Présentation du rapport annuel d'activités du réseau Corolis - Du 1er septembre au 31 décembre 2022

Les membres du conseil communautaire ont pris acte du rapport du d'activité pour l'année 2022 (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022) fourni par la société Transdev Beauvaisis Mobilités pour l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération du Beauvaisis.

54 - Petites villes de demain (PVD) – convention cadre d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la convention-cadre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec les communes de Auneuil, Bresles et Crèvecœur-le-Grand, les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques);
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites)

55 - Enseignement supérieur - règlement de l'appel à projet 2024 "bourse aux initiatives et projets étudiants" BIPE

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de valider le règlement de l'appel à projets« bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE, pour l'année 2024 ;

Les membres du conseil communautaire valident à l'**unanimité** la composition du comité de sélection qui est composé de la présidente de la CAB (représentée par le 1^{er} vice-président), des élus dont les délégations ont en charge l'enseignement supérieur, le développement économique et le numérique, du directeur du service développement économique et de la chargée de mission enseignement supérieur.

56 - Transfert de compétence réseaux de chaleur

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** le transfert de la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid porté par les communes vers la d'agglomération du Beauvaisis

57 - Promesse de bail SAS Énergies du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la signature d'un bail avec SAS Énergies du Beauvaisis pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings de la collectivité,

58 - Adhésion au syndicat d'énergie de l'Oise pour la compétence de la maîtrise de la demande en énergies renouvelables

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'adhésion au syndicat d'énergie de l'Oise pour la totalité de son territoire ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de confier au syndicat d'énergie de l'Oise la compétence optionnelle suivante, maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) visant :

- à conduire des études, bilans, audits, diagnostics et apporter des conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies dans les bâtiments, pour les équipements techniques, pour l'éclairage public, etc... ;
- à conduire des études et apporter des conseils en matière de développement des énergies renouvelables ;
- à mettre en place des outils de suivi des consommations énergétiques ;
- accompagner les collectivités à l'occasion des travaux et des opérations réalisés sur leur patrimoine bâti quel qu'il soit, en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie ;
- à accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en place et le contrôle des contrats de maintenance des équipements techniques de leur patrimoine.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** les services du syndicat d'énergie de l'Oise à collecter, traiter, analyser les données énergétiques correspondantes.

59 - Équipements aquatiques - Tarification - Mise à jour avec la création d'abonnements et stratégie marketing

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la mise à jour des tarifs, pour l'Aquaspace et piscine Jacques Trubert, afin d'intégrer une tarification supplémentaire pour des abonnements mensuels et annuels, comme suit :

Tarification pour l'Aquaspace :

Abonnement mensuel par prélèvement :

Pass illimité espace aquatique : 16€

Pass illimité 2 espaces (aquatique + balnéo)² : 30€

Pass illimité espace aquatique + activités aquaforme³ : 40€

Pass illimité 2 espaces (aquatique + balnéo)² + activités aquaforme³ : 55€

Frais d'adhésion : 30€

Abonnement annuel :

Pass illimité espace aquatique : 192€

Pass illimité 2 espaces (aquatique + balnéo)² : 360€

Pass illimité espace aquatique + activités aquaforme³ : 480€

Pass illimité 2 espaces (aquatique + balnéo)² + activités aquaforme³ : 660€

Tarification pour la piscine Jacques Trubert :

Abonnement mensuel par prélèvement :

Pass illimité espace aquatique: 16€

Pass illimité espace aquatique + activités aquaforme³ : 40€

Frais d'adhésion : 30€

Abonnement annuel :

Pass illimité espace aquatique: 192€

Pass illimité espace aquatique + activités aquaforme³ : 480€

60 - Réseau des médiathèques du Beauvaisis - Autorisation de déposer une autorisation de construire sur une propriété dépendant du domaine communal

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à déposer une autorisation de construire sur une propriété dépendant du domaine communal

La séance est levée à 21 heures 55
Fait à Beauvais le 14 décembre 2023
pour extrait conforme,



Caroline CAYEUX
Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis